



COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 janvier 2023

Séance Ordinaire 19 h 30

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15
Date de convocation : 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier, le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NEAU (Maire)

PRESENTS : Bernard NEAU, Georges PAPEGAY, Agnès REY, Marie-Anne GUICHARD, Pauline CHABOT, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Alain MONTAY, Thimothée BLANC, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Geneviève GIVAUDAN, Jean-Christophe SIMON, Laurence DUVOULDY

REPRESENTES : 15

ABSENTS et EXCUSES : 0

Secrétaires de séance : Audrey BELHIA

Ajout de délibération : gratuité boulangerie – Oui à l'unanimité.

<i>Intitulé</i>	DE 2023 01- Bon cadeau retraite du personnel
<i>Présentation</i>	Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser un cadeau pour les agents qui partent en retraite sous forme de bon d'achat d'une valeur de 1000€ par personne. Avis favorable en commission RH
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	DE 2023 02- Remboursement loyer locataire
<i>Présentation</i>	Monsieur le Maire explique au conseil municipal que fin avril 2022 un locataire a signalé par téléphone un dysfonctionnement de sa chaudière à gaz depuis quelques temps. La commune a contacté l'entreprise qui s'occupe de l'entretien et cette dernière a fait une visite le 11 mai et des pièces étaient à modifier. En juillet 2022, l'entreprise a jugé les travaux trop importants et il fallait démonter le conduit. Après consultation de plusieurs entreprises, le choix s'est porté sur une chaudière électrique. L'électricien a installé la chaudière début octobre. Début décembre le locataire prévient la mairie que sa chaudière n'est toujours pas utilisable et réclame le remboursement des loyers car il n'avait ni eau chaude ni chauffage. L'entreprise explique que la

	<p>chaudière est tout à fait utilisable mais il y a un léger goutte à goutte en raison d'une pièce manquante qu'il installe début décembre.</p> <p>Le locataire réclame le remboursement des loyers.</p> <p>Il convient de voir si oui ou non, si un remboursement est fait ou une annulation des prochains loyers et si oui de convenir de la durée (proposition de 6 mois)</p>
<i>Débats</i>	La proposition après débats est de : 3 mois gratuits
<i>Vote</i>	11 pour – 4 contre

<i>Intitulé</i>	DE_2023_03- REVISION DE L'IFSE
<i>Présentation</i>	<p>Le RIFSEEP a déjà été voté en 2018 et il est proposé de faire une révision de la partie IFSE</p> <p>Avis favorable de la CTP et de la commission RH</p> <p>Voir modèle délibération</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	DE_2023_04- Temps de travail des agents
<i>Présentation</i>	<p>La préfecture a demandé une révision du temps de travail avec vérification des 1607h faites. Depuis une trentaine d'année, la commune octroyait 3 jours de congés supplémentaires. Ces jours sont annulés et chaque agent travaillera un peu plus pour obtenir du temps de RTT en congés.</p> <p>Avis favorable de la CTP et de la commission RH</p> <p>Voir délibération ci jointe</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	DE_2023_05- Gratuité boulangerie
<i>Présentation</i>	<p>Demande loyer gratuit pour lancement d'activité</p> <p>Voir si oui durée et bail logement et ou commerce</p>
<i>Débats</i>	<p>On reste sur 3 mois à l'ouverture du bail ou 3 mois au commencement de l'activité = la proposition du jour est de 4 mois ; en sachant que l'ouverture est envisagée fin février.</p>
<i>Vote</i>	Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	<u>DE 2023 06- Tableau des effectifs</u>
<i>Présentation</i>	<p>Création d'un poste agent de maitrise Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe</p> <p>Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe Création d'un poste d'adjoint principal 1ere classe</p> <p>Suppression d'un poste d'agent de maitrise principal</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	14 pour ; 1 abstention -

<i>Intitulé</i>	<u>DE 2023 07- Subvention roue d'or</u>
<i>Présentation</i>	<p>Passage de la course cycliste en mai et en octobre. Demande de subvention de 1500€ comme chaque année</p>
<i>Débats</i>	<p>Le débat porte sur le fait que cela crée une animation sur le village, mais que très peu de Poëtain y assistent. Le montant n'est-il pas trop élevé par rapport aux subventions accordées aux associations ?</p> <p>On prendra contact avec la Roue d'Or pour signaler que l'année prochaine cette somme si elle n'est pas fortement diminuée pourrait être remise en cause.</p>
<i>Vote</i>	4 contre – 6 abstentions – 5 pour -

<i>Intitulé</i>	<u>DE 2023 08- Convention juriste val Buëch méouge</u>
<i>Présentation</i>	<p>Le Maire expose au Conseil Municipal que certains dossiers administratifs et juridiques nécessitent un certain niveau d'expertise. La Commune voisine de Val Buëch Méouge dispose d'un service juridique compétent pour le suivi de ce type de dossier. Dans le cadre de la mutualisation horizontale de service entre les communes, encouragée par la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, ce service juridique de proximité peut venir en appui au service administratif de la Commune.</p> <p>Le coût du service est de 50 euros/heure (incluant la rémunération de l'agent et tous les frais généraux).</p> <p>Pour bénéficier de ce service il est nécessaire de signer une convention.</p> <p>Il convient d'autoriser le Maire à signer, la convention de prestations administratives et juridiques, dont le projet figure en annexe à la présente délibération ainsi que tout avenant.</p>
<i>Débats</i>	
<i>Vote</i>	2 abstentions – 13 pour -

<i>Intitulé</i>	DE 2023 09- Extinction de l'éclairage public
<i>Présentation</i>	Il convient de fixer les heures d'extinction de l'éclairage public (été/hiver)
<i>Débats</i>	Il est proposé 23 heures / 5 heures
<i>Vote</i>	Pour à l'unanimité

<i>Intitulé</i>	DE 2023 10- Etude pré la Done
<i>Présentation</i>	Un devis a été demandé à sylvain Gruzza pour une étude préalable aux travaux de pré la done. Il convient de valider cette étude.
<i>Débats</i>	Etude reportée.
<i>Vote</i>	

DIVERS

Date des manifestations :

- Départ boulanger : Prévu un samedi, soit le 18, soit le 25 février. Le 25 serait le mieux, afin de faire travailler le nouveau boulanger et acter au mieux la passation.
- Repas des ainés : En mai, voir éventuellement le 13 et droit ouvert à partir de 62 ans.

Audrey Belhia